

**EXTRAIT DES STATUTS  
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE**

*(adoptés le 21 juin 1973)*

**ARTICLE PREMIER.** — *Le Comité international de la Croix-Rouge.* — 1. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé à Genève en 1863, consacré par les Conventions de Genève et par les Conférences internationales de la Croix-Rouge, est une institution indépendante ayant son statut propre.

2. Il est partie constitutive de la Croix-Rouge internationale<sup>1</sup>.

**ART. 2.** — *Statut juridique.* — En tant qu'association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse le CICR possède la personnalité civile.

**ART. 3.** — *Siège et emblème.* — 1. Le CICR a son siège à Genève.

2. Il a pour emblème la croix rouge sur fond blanc. Sa devise est « Inter arma caritas ».

**ART. 4.** — *Rôle.* — 1. Le CICR a, notamment, pour rôle:

- a) de maintenir les principes fondamentaux de la Croix-Rouge, tels qu'ils ont été proclamés par la XX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge;
- b) de reconnaître toute Société nationale de la Croix-Rouge nouvellement créée ou reconstituée et répondant aux conditions de reconnaissance en vigueur, et de notifier cette reconnaissance aux autres Sociétés nationales;
- c) d'assumer les tâches qui lui sont reconnues par les Conventions de Genève, de travailler à l'application fidèle de ces Conventions et de recevoir toute plainte au sujet de violations alléguées des Conventions humanitaires;
- d) d'agir, en sa qualité d'institution neutre, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs; de s'employer en tout temps à ce que les victimes militaires et civiles desdits conflits et de leurs suites directes reçoivent protection et assistance, et de servir, sur le plan humanitaire, d'intermédiaire entre les parties;
- e) d'assurer le fonctionnement des Agences centrales de renseignements prévues par les Conventions de Genève;
- f) de contribuer, en vue desdits conflits, à la préparation et au développement du personnel et du matériel sanitaires, en collaboration avec les organisations de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires et autres autorités compétentes;
- g) de travailler au perfectionnement du droit international humanitaire, à la compréhension et la diffusion des Conventions de Genève et d'en préparer les développements éventuels;
- h) d'assumer les mandats qui lui sont confiés par les Conférences internationales de la Croix-Rouge.

2. Le CICR peut en outre prendre toute initiative humanitaire qui entre dans son rôle d'institution spécifiquement neutre et indépendante et étudier toute question dont l'examen par une telle institution s'impose.

**ART. 6** (alinéa premier). — *Membres du CICR.* — Le CICR se recrute par coopération parmi les citoyens suisses. Il comprend de quinze à vingt-cinq membres.

---

<sup>1</sup> La Croix-Rouge internationale comprend les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. L'expression « Sociétés nationales de la Croix-Rouge » couvre également les Sociétés du Croissant-Rouge et la Société du Lion-et-Soleil-Rouge.

## ADRESSES DES SOCIÉTÉS NATIONALES

- AFGHANISTAN (République démocratique) — Croissant-Rouge afghan, Puli Artan, *Kaboul*.
- AFRIQUE DU SUD (République) — Croix-Rouge sud-africain, 77, de Villiers Street, P.O.B. 8726, *Johannesburg 2000*.
- RÉPUBLIQUE POPULAIRE SOCIALISTE D'ALBANIE — Croix-Rouge albanaise, 35, Rruga e Barrikadavet, *Tirana*.
- ALGÉRIE (République algérienne Démocratique et Populaire) — Croissant-Rouge algérien, 15 bis, boulevard Mohamed V, *Alger*.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE — Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande, 2 Kaitzerstrasse, DDR 801 *Dresde*.
- RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE — Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, 71, Friedrich-Ebert-Allee, 5300 *Bonn 1*, Postfach.
- ARABIE SAOUDITE — Croissant-Rouge de l'Arabie Saoudite, *Riyadh*.
- ARGENTINE — Croix-Rouge argentine, H. Yrigoyen 2068, 1089 *Buenos Aires*.
- AUSTRALIE — Croix-Rouge australienne, 206, Clarendon Street, *East Melbourne, 3002*.
- AUTRICHE — Croix-Rouge autrichienne, 3, Guss-hausstrasse, Postfach 39, A-1041, *Vienne 4*.
- BAHAMAS — Croix-Rouge des Bahamas, P.O. Box N 91, *Nassau*.
- BAHREIN — Croissant-Rouge de Bahrein, P.O. Box 882, *Manama*.
- BANGLADESH — Croix-Rouge du Bangladesh, 34, Bangabandhu Avenue, *Dhaka 2*.
- BELGIQUE — Croix-Rouge de Belgique, 98, chaussée de Vleurgat, 1050, *Bruxelles*.
- RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN — Croix-Rouge béninoise, B.P. 1, *Porto-Novo*.
- BIRMANIE (République socialiste de l'Union de) — Croix-Rouge de Birmanie, 42, Strand Road, Red Cross Building, *Rangoon*.
- BOLIVIE — Croix-Rouge bolivienne, avenue Simón-Bolívar, 1515, *La Paz*.
- BOTSWANA — Croix-Rouge de Botswana, Independence Avenue, P.O. Box 485, *Gaborone*.
- BRÉSIL — Croix-Rouge brésilienne, Praça Cruz Vermelha, 10-12 *Rio de Janeiro*.
- BULGARIE — Croix-Rouge bulgare, 1, boul. Biruzov, *Sofia 27*.
- BURUNDI — Croix-Rouge du Burundi, B.P. 324, rue du Marché 3, *Bujumbura*.
- CAMEROUN — Croix-Rouge camerounaise, rue Henri-Dunant, Boîte postale 631, *Yaoundé*.
- CANADA — Croix-Rouge canadienne, 95, Wellesley Street East, *Toronto, Ontario M4Y 1H6*.
- RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE — Croix-Rouge centrafricaine, B.P. 1428, *Bangui*.
- CHILI — Croix-Rouge chilienne, Avenida Santa Maria 0150 Correo 21, Casilla 246. V., *Santiago*.
- CHINE (République populaire) — Croix-Rouge chinois, 53, Kanmien Hutung, *Pékin*.
- COLOMBIE — Croix-Rouge colombienne, Avenida 68, N° 66-31, Apartado Aéreo 11-10, *Bogotá D.E.*
- RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO — Croix-Rouge congolaise, place de la Paix, B.P. 4145 *Brazzaville*.
- RÉPUBLIQUE DE CORÉE — Croix-Rouge de la République de Corée, 32-3ka, Nam San-Dong, *Séoul*.
- RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE — Croix-Rouge de la République populaire démocratique de Corée, *Pyongyang*.
- COSTA RICA — Croix-Rouge costaricaine, Calle 14, Avenida 8, Apartado 1025, *San José*.
- CÔTE D'IVOIRE — Croix-Rouge de Côte-d'Ivoire. B.P. 1244, *Abidjan*.
- CUBA — Croix-Rouge cubaine, Calle 23, No. 201 esq, N Vedado, *La Havane*.
- DANEMARK — Croix-Rouge danoise, Dag Hammarskjölds Allé 28, Postboks 2600, 2100 *København Ø*.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE — Croix-Rouge dominicaine, Apartado postal 1293, *Saint-Domingue*.
- ÉGYPTE (République arabe) — Croissant-Rouge égyptien, 29, rue El-Galaa, *Le Caire*.
- ÉQUATEUR — Croix-Rouge équatorienne, Calle de la Cruz Roja y avenida Colombia 118, *Quito*.
- ESPAGNE — Croix-Rouge espagnole, Eduardo Dato, 16, *Madrid, 10*.
- ÉTATS-UNIS — Croix-Rouge nationale américaine, National Headquarters, 17th and D. Streets, N.W., *Washington 20006, D.C.*,
- ÉTHIOPIE — Croix-Rouge éthiopienne, Ras Desta Damtew Avenue, *Addis-Abéba*.
- FIDJI — Croix-Rouge de Fidji, 193, Rodwell Road P.O. Box 569, *Suva*.
- FINLANDE — Croix-Rouge finlandaise, Tehtaankatu, 1 A, P.O.B. 168, 00141 *Helsinki 14/15*.
- FRANCE — Croix-Rouge française, 17, rue Quentin-Bauchart, F-75384 *Paris*, CEDEX 08.
- GAMBIE — Croix-Rouge de Gambie, P.O. Box 472, *Banjul*.
- GHANA — Croix-Rouge du Ghana, National Headquarters, Ministries Annex A3, P.O. Box 835, *Accra*.
- GRÈCE — Croix-Rouge hellénique, rue Lycavittou, 1, *Athènes 135*.
- GUATEMALA — Croix-Rouge du Guatemala, 3<sup>a</sup> Calle 8-40, Zona 1, *Guatemala C.A.*
- GUYANE — Croix-Rouge de Guyane, P.O. Box 351 Eve Leary, *Georgetown*.
- HAÏTI — Croix-Rouge haïtienne, place des Nations Unies, B.P. 1337, *Port-au-Prince*.
- HAUTE-VOLTA — Croix-Rouge voltaïque, B.P. 340, *Ouagadougou*.
- HONDURAS — Croix-Rouge de Honduras, 7<sup>a</sup> Calle 1<sup>a</sup> y 2<sup>a</sup> Avenidas *Comayagüela D.M.*
- HONGRIE — Croix-Rouge hongroise, Arany Janos utca, 31, *Budapest V*. Ad. post.: 1367 *Budapest 5*, Pf. 121.
- INDE — Croix-Rouge de l'Inde, Red Cross Road 1, *La Nouvelle-Delhi 110001*.
- INDONÉSIE — Croix-Rouge indonésienne, Jalan Abdulmuis, 66, P.O. Box 2009, *Jakarta*.
- IRAK — Croissant-Rouge de l'Irak, Al Mansour, *Bagdad*.
- IRAN — Croissant-Rouge de l'Iran, avenue Ostad Nejatollahi, Carrefour Ayatollah Taleghani, *Téhéran*.
- IRLANDE — Croix-Rouge irlandaise, 16, Merrion Square, *Dublin 2*.
- ISLANDE — Croix-Rouge islandaise, Nóatúni 21, 105 *Reykjavik*.
- ITALIE — Croix-Rouge italienne, 12, via Toscana, *Rome*.
- JAMAÏQUE — Croix-Rouge de la Jamaïque, 76, Arnold Road, *Kingston 5*.
- JAPON — Croix-Rouge du Japon, 1-3, Shiba-Daimon 1-chome, Minato-Ku, *Tokio 105*.

- JORDANIE — Croissant-Rouge jordanien, P.O. Box. 10001, *Amman*.
- KENYA — Croix-Rouge du Kenya, St. John's Gate, P.O. Box 40712, *Nairobi*.
- KOWEÏT — Croissant-Rouge de Koweït, P.O. Box 1359, *Koweït*.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO — Croix-Rouge lao, B.P. 65, *Vientiane*.
- LESOTHO — Croix-Rouge du Lesotho, P.O. Box 366, *Maseru*.
- LIBAN — Croix-Rouge libanaise, rue Spears, *Beyrouth*.
- LIBÉRIA — Croix-Rouge du Libéria, National Headquarters, 107 Lynch Street, P.O. Box 226, *Monrovia*.
- JAMAÏRIYA ARABE LIBYENNE — Croissant-Rouge arabe libyen, P.O. Box 541, *Benghazi*.
- LIECHTENSTEIN — Croix-Rouge du Liechtenstein, *Vaduz*.
- LUXEMBOURG — Croix-Rouge luxembourgeoise, Parc de la Ville, C.P. 404, *Luxembourg*.
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE MADAGASCAR — Croix-Rouge malgache, rue Patrice Lumumba, *Antananarivo*.
- MALAISIE — Croissant-Rouge de Malaisie, JKR 2358 Jalan Tun Ismail, *Kuala Lumpur 11-02*.
- MALAWI — Croix-Rouge du Malawi, Hall Road, *Blantyre*. (P.O. Box 30080 Chichiri, *Blantyre 3*.)
- MALI — Croix-Rouge malienne, B.P. 280, *Bamako*.
- MAROC — Croissant-Rouge marocain, B.P. 189, *Rabat*.
- MAURITANIE (République de) — Croissant-Rouge mauritanien, avenue Gamal Abdel Nasser, B.P. 344, *Nouakchott*.
- MAURICE — Croix-Rouge de Maurice, rue Ste-Thérèse, *Curepipe*.
- MEXIQUE — Croix-Rouge mexicaine, Avenida Ejército Nacional N° 1032, *Mexico 10 DF*.
- MONACO — Croix-Rouge monégasque, bd de Suisse 27, *Monte-Carlo*.
- MONGOLIE (République populaire de) — Croix-Rouge de la République populaire de Mongolie, Central Post Office Post Box 537, *Oulan-Bator*.
- NÉPAL — Croix-Rouge du Népal, Tahachal, P.B. 217, *Kathmandu*.
- NICARAGUA — Croix-Rouge du Nicaragua, Apartado 3279 *Managua, D.N.*
- NIGER — Croix-Rouge nigérienne, B.P. 386, *Niamey*.
- NIGÉRIA — Croix-Rouge du Nigéria, Eko Akete Close, off. St. Gregory Rd. P.O. Box. 764, *Lagos*.
- NORVÈGE — Croix-Rouge de Norvège, Drammensveien 20 A, *Oslo 2*. Ad. post.: *Postboks 2338, Solli, Oslo 2*.
- NOUVELLE-ZÉLANDE — Croix-Rouge néo-zélandaise, Red Cross House, 14 Hill Street, *Wellington 1*. (P.O. Box 12-140, *Wellington North*.)
- UGANDA — Croix-Rouge de l'Ouganda, Stencera Nabunya Road, Rubaga P.O. Box 494, *Kampala*.
- PAKISTAN — Croissant-Rouge du Pakistan National Headquarters, 169, Sarwar Road, *Rawalpindi*.
- PANAMA — Croix-Rouge de Panama, Apartado postal 668, *Zona 1, Panama*.
- PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE — Croix-Rouge de Papouasie Nouvelle-Guinée, P.O. Box 6545, *Boroko*.
- PARAGUAY — Croix-Rouge paraguayenne, Brasil 216, *Asunción*.
- PAYS-BAS — Croix-Rouge néerlandaise, B.P. 30427, *2500 GK La Haye*.
- PÉROU — Croix-Rouge péruvienne, Av. Camino del Inca y Nazarenas, Urb. Las Gardenias — Surco — Apartado 1534, *Lima*.
- PHILIPPINES — Croix-Rouge philippine, Bonifacio Drive, Port Area, P.O. Box 280, *Manila 2803*.
- POLOGNE — Croix-Rouge polonaise, Mokotowska 14, *Varsovie*.
- PORTUGAL — Croix-Rouge portugaise, Jardim 9 Abril, 1-5, *Lisbonne 3*.
- QATAR — Croissant-Rouge de Qatar, B.P. 5449, *Doha*.
- ROUMANIE — Croix-Rouge de la République socialiste de Roumanie, Strada Biserica Amzei, 29, *Bucarest*.
- ROYAUME UNI — Croix-Rouge britannique, 9, Grosvenor Crescent, *Londres, S.W.1X 7EJ*.
- RWANDA — Croix-Rouge rwandaise, B.P. 425, *Kigali*.
- SAINT-MARIN — Croix-Rouge de Saint-Marin, Palais gouvernemental, *Saint-Marin*.
- SALVADOR, EL — Croix-Rouge de El Salvador, 17 Av. Norte y 7ª, Calle Poniente, Centro de Gobierno, *San Salvador*, Apartado Postal 2672.
- SÉNÉGAL — Croix-Rouge sénégalaise, Bd Franklin-Roosevelt, P.O.B. 299, *Dakar*.
- SIERRA LEONE — Croix-Rouge de Sierra Leone. P.O. Box 427, 6 A, Liverpool Street, *Freetown*.
- SINGAPOUR — Croix-Rouge de Singapour, 15, Penang Lane, *Singapour 0923*.
- SOMALIE (République démocratique de) — Croissant-Rouge de Somalie, P.O. Box 937, *Mogadiscio*.
- SOUDAN — Croissant-Rouge soudanais, P.O. Box 235, *Khartoum*.
- SRI LANKA (Rép. dém. soc.) — Croix-Rouge de Sri Lanka, 106, Dharmapala Mawatha, *Colombo 7*.
- SUÈDE — Croix-Rouge suédoise, Fack, S-104 40 *Stockholm 14*.
- SUISSE — Croix-Rouge suisse, Rainmattstr. 10, Case postale 2699, *3001 Berne*.
- RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE — Croissant-Rouge arabe syrien, Bd Mahdi Ben Barake, *Damas*.
- SWAZILAND — Baphalali Swaziland Red Cross Society, P.O. Box 377, *Mbabane*.
- TANZANIE — Croix-Rouge de Tanzanie, Upanga Road, P.O.B. 1133, *Dar es-Salaam*.
- TCHÉCOSLOVAQUIE — Croix-Rouge tchécoslovaque, Thunovska, 18, 118 04 *Prague 1*.
- THAÏLANDE — Croix-Rouge thaïlandaise, Paribatra Building, Chulalongkorn Memorial Hospital, *Bangkok*.
- TOGO — Croix-Rouge togolaise, 51, rue Boko Soga, B.P. 655, *Lomé*.
- TONGA — Croix-Rouge des Tonga, B.P. 456, *Nuku, alofa*.
- TRINITE-et-TOBAGO — Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago, Wrightson Road West, P.O. Box 357, *Port-of-Spain*, Trinidad, West Indies.
- TUNISIE — Croissant-Rouge tunisien, 19, rue d'Angleterre, *Tunis*.
- TURQUIE — Société du Croissant-Rouge turc, Yenisehir, *Ankara*.
- U.R.S.S. — Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'U.R.S.S., I. Tchernushkinskii proezd 5, *Moscou, 117 036*.
- URUGUAY — Croix-Rouge uruguayenne, Avenida 8 de Octubre 2990, *Montevideo*.
- VENEZUELA — Croix-Rouge vénézuélienne, Avenida Andrés Bello, N.º 4, Apart. 3185, *Caracas*.
- RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM — Croix-Rouge du Viet Nam, 68, rue Bà-Triêu, *Hanoi*.
- YÉMEN (République arabe) — Croissant-Rouge du Yémen, P.O. Box 1471, *Sana'a*.
- YUGOSLAVIE — Croix-Rouge de Yougoslavie, Simina ulica broj, 19, *11000 Belgrade*.
- RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE — Croix-Rouge de la République du Zaïre, 41, av. de la Justice B.P. 1712, *Kinshasa*.
- ZAMBIE — Croix-Rouge de Zambie, P.O. Box R. W. 1. 2838 Brentwood Drive, *Lusaka*.